



ASSEMBLEES GENERALES des SALARIE·ES AKKA

Visio-conférences de 12H30 - 14H00

MERCREDI 19/05 : Paris, Guyancourt, Lezennes, Gonfreville L'Orcher

JEUDI 20/05 : Belfort, Dijon, Strasbourg, Lyon, Eybens, Clermont-Ferrand, Bollène, Aix-en-Provence, Marignane, Marseille, La Valbonne, Cannes - La Bocca

VENDREDI 21/05 : Toulouse, Blagnac, Pau, Montpellier, Mérignac, Pessac, Aytré, Nantes, Brest, Cesson-Sévigné

Inscription via mail professionnel à cgtakka.france@gmail.com

En communiquant votre adresse mail personnelle pour recevoir le lien de la visio-conférence.

+ de 200 millions d'euros d'argent public versés à AKKA depuis 2013 (création de l'UES AKKA France) en crédits d'impôt emploi et recherche dont 21 millions pour financer l'activité partielle.

Quel est le but de ces versements ?!

Assurer l'employabilité des salariés ? Développer des projets tout secteur, pour maintenir l'emploi ?

Quels constats aujourd'hui ?

- Dans le Groupe AKKA 2020 et 2021 sont des années éprouvantes pour l'ensemble des salarié-es, pour tous les collègues en pleine crise COVID, avec de nombreuses personnes isolées, dans des conditions improvisées de télétravail, et/ou par la violence de l'activité partielle qui perdure...
- Une restructuration massive impactant toutes les filiales, tous les établissements. Des suppressions d'emploi sans précédent : +de 1000 départs contraints depuis janvier 2020, 4 fois plus de licenciements
- 5 PSE (AKKA Ingénierie Produit, AKKA High Tech, Aéroconseil, EKIS, AKKA Services) : + d'1 millier de salarié-es concerné-es et +de 300 suppressions d'emploi !
- +d'un millier de salarié-es ne sont pas associé-es à la bonne classification de la convention collective SYNTEC. Conséquence (possible) : des minimas salariaux non respectés depuis des années !
- Intermission : la mobilité est imposée générant un stress supplémentaire dans cette période compliquée
- Des frais professionnels à la charge des salarié-es (extrait alinéa 1 de l'article 50 de la CCN Syntec : « Les déplacements hors du lieu de travail habituel nécessités par le service ne doivent pas être pour le salarié l'occasion d'une charge supplémentaire ou d'une diminution de salaire. »)
- Les temps de trajets (agence/lieu de mission) ne sont pas considérés comme du temps de travail effectif. Selon la jurisprudence, ce temps est du travail effectif !
- Pas d'entretien professionnel tous les deux ans pour trop de salarié-es, pourtant obligatoire depuis 2016.
- Les formations (reskilling et autres) ne sont pas accessibles à toutes et tous, pourtant primordiales pour garantir notre employabilité.

Une CASSE SOCIALE qui dure et perdure !

Elle concerne tous les salarié-es : hier, aujourd'hui, demain ?!

Nous vivons le commun de ces réalités, chacun dans son service, chacun dans son quotidien où que nous soyons en France. Pour ne pas se résigner à subir et à s'abîmer individuellement, Pour s'épauler et compléter nos forces, Pour que nous, salarié-es, soyons dans les actions collectives à venir, Pour porter haut et fort nos revendications pour toutes et tous !

Sous l'impulsion des salarié-es présents au rassemblement du 6 mai 2021, une nouvelle mobilisation a été votée pour le 26 mai, avec la participation de l'intersyndicale :



MOBILISATION le 26 mai 2021 !

Appel national à la
Grève /
Débrayages à
partir de 10h
devant les
établissements
AKKA



Toutes et tous ENSEMBLE, pour se soutenir, pour agir et pour exprimer notre résistance active contre cette casse sociale !